

## Il avait décompensé et exhibé un couteau en classe : le prof havrais relaxé en appel



Patrick Domenget et son avocat Me Antoine Siffert au palais de justice de Rouen le 5 mai 2025. archives Paris Normandie / ANTHONY QUINDROIT

Condamné en première instance, le professeur havrais a été relaxé lundi 2 juin 2025.

Le samedi 21 octobre 2023, quelques jours après l'assassinat de l'enseignant Dominique Bernard à Arras, Patrick Domenget assure un cours devant des élèves du lycée Claude-Monet au Havre. Mais au cours de ce que les expertises confirmeront être une décompensation, l'enseignant havrais tient des propos inquiétants et exhibe un couteau, qu'il utilise d'ordinaire pour « couper la brioche », devant les lycéens.

Certains s'en émeuvent. Une enquête est ouverte ; l'enseignant des 1<sup>ere</sup> est poursuivi pour violence psychologique avec usage ou menace d'une arme. En avril 2024, il est condamné en première instance à six mois de prison avec sursis et à une interdiction d'exercer pendant trois ans. Décision de justice qu'il décide immédiatement de contester en appel.

Quid de l'interdiction d'exercer ?

Au cours de cet appel, audiencé à Rouen le 5 mai 2025 sans partie civile, Me Antoine Siffert, l'avocat de l'enseignant, a réclamé la relaxe de son client.

La décision rendue ce lundi 2 juin 2025 a suivi sa demande : Patrick Domenget a été relaxé. Il est toutefois condamné à une amende de 500 euros avec sursis pour « port d'armes », condamnation assortie d'une interdiction de porter une arme pendant cinq ans.

« Puisqu'il est relaxé, l'interdiction d'exercer tombe », confirme-t-on au tribunal.

Plus d'informations à venir.